Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010310-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.103

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 26	Votants : 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DC-2026-090 du 30 avril 2026 portant modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents,

VU l'avis du comité social territorial du 16 juin 2026,

VU le rapport du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010310-DE

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE CREER l'ensemble des emplois figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,**
- **DE CREER un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps non complet (17.58/35) au sein du service pôle territorial (Moustoir-Ac), à compter du 24 aout 2026,**
- **DE CREER un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps complet au service finances à compter du 1er septembre 2026,**
- **Suite à un détachement, DE PLACER un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire à temps complet, en position non pourvue, au service finances, à compter du 19 juin 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, titulaire à temps complet au sein du service pôle territorial (Evellys) et DE CREER un poste d'Adjoint administratif non titulaire à temps complet à compter du 1er juillet 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe, titulaire à temps non complet (30/35) au sein du service pôle territorial (Evellys) depuis le 1er mai 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe titulaire à temps non complet (33.5/35) au sein du service pôle territorial (Evellys) et DE CREER un poste d'adjoint du patrimoine non titulaire à temps non complet (33.5/35) depuis le 1er juillet 2026,**
- **Suite à une demande de disponibilité, DE PLACER un poste de technicien principal 2ème classe titulaire à temps complet, en position non pourvue, au service bureau d'étude, et DE CREER un poste de technicien non titulaire à temps complet à compter du 15 juin 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet au service espaces verts et de CREER un poste d'adjoint technique non titulaire depuis 1er avril 2026,**
- **Suite à une demande de disponibilité, DE PLACER un poste de technicien principal 1ère classe titulaire à temps complet, en position non pourvue, au service assainissement, et DE CREER un poste de technicien non titulaire à temps complet à compter du 1er juillet 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'agent de maitrise, titulaire à temps complet au sein du service assainissement et DE CREER un poste d'Adjoint technique non titulaire à temps complet à compter du 1er juillet 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (29.8/35) au sein du service pôle territorial (Evellys) et DE CREER un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (29.8/35) à compter du 1er septembre 2026,**
- **DE CREER un poste de rédacteur non titulaire à temps complet au service urbanisme à compter du 1er octobre 2026,**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe de la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260010310-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 30	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND